



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des Nations Unies  
pour la population**

Distr. générale  
30 juin 2008  
Français  
Original : anglais

**Deuxième session ordinaire de 2008**

8-12 septembre 2008, New York

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Questions d'organisation**

**Recueil des décisions adoptées par le Conseil  
d'administration à sa session annuelle de 2008  
(du 16 au 27 juin 2008)**

**Table des matières**

<i>Numéro</i>	<i>Page</i>
2008/9 Rapport de la Directrice exécutive du FNUAP pour 2007, y compris le rapport statistique et financier . . . . .	3
2008/10 Engagements de financement pris à l'égard du FNUAP . . . . .	3
2008/11 Projets de descriptif de programme de pays du FNUAP et du PNUD . . . . .	4
2008/12 Évaluation au FNUAP . . . . .	4
2008/13 Audit et contrôle internes : PNUD, FNUAP et UNOPS . . . . .	5
2008/14 Rapport annuel de l'Administrateur . . . . .	8
2008/15 Plan stratégique révisé du PNUD pour 2008-2011 . . . . .	9
2008/16 État des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes associés pour 2008 et au-delà . . . . .	10
2008/17 Rapport annuel d'évaluation (PNUD) . . . . .	10
2008/18 Évaluation des pays contributeurs nets de la région arabe . . . . .	12
2008/19 Évaluation de la contribution du Groupe des Nations Unies pour le développement à la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement . . . . .	12
2008/20 Rapport annuel du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets . . . . .	13
2008/21 Rapport annuel du Directeur exécutif axé sur les résultats du Fonds d'équipement des Nations Unies . . . . .	13



2008/22	Volontaires des Nations Unies – Rapport de l’Administrateur . . . . .	14
2008/23	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme – Rapport annuel et politique de recouvrement des coûts . . . . .	15
2008/24	Participation du PNUD à l’appui budgétaire direct et à la mise en commun des ressources. . .	16
2008/25	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d’administration à sa session annuelle de 2008. . . . .	18

**2008/9**

**Rapport de la Directrice exécutive du FNUAP pour 2007,  
y compris le rapport statistique et financier**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* des documents qui composent le rapport de la Directrice exécutive du FNUAP pour 2007 [DP/FPA/2008/5 (Part I), DP/FPA/2008/5 (Part I, Add.1) et DP/2008/23/Add.1-DP/FPA/2008/5 (Part II)];

2. *Prend note également* des progrès que le FNUAP a réalisés dans l'harmonisation de sa programmation avec son plan stratégique pour 2008-2011, l'objectif étant de tenir compte des priorités nationales des pays de programme;

3. *Souligne* qu'il importe d'accroître les contributions et de rendre plus stables et plus fiables celles qui sont faites au titre des ressources générales du FNUAP, sur lesquelles repose l'action du Fonds;

4. *Déclare* qu'il est essentiel que les contributions soient versées à temps afin de maintenir un niveau de liquidités adéquat et d'éviter toute interruption dans l'exécution des programmes visant à aider les pays à réaliser les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement et les objectifs du Millénaire pour le développement;

5. *Prend acte* des progrès accomplis dans le domaine de la gestion axée sur les résultats et *engage* le FNUAP à continuer d'améliorer ses indicateurs et points de comparaison se rapportant à ce mode de gestion.

20 juin 2008

**2008/10**

**Engagements de financement pris à l'égard du FNUAP**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport sur les engagements de financement pris à l'égard du FNUAP (DP/FPA/2008/9), *accueille avec satisfaction* l'augmentation substantielle du niveau des ressources générales du Fonds et l'accroissement de ses recettes au titre du cofinancement en 2007, et *se félicite* des contributions apportées par les pays de programme;

2. *Souligne* que les ressources générales, sur lesquelles reposent toutes les opérations du FNUAP, sont indispensables pour préserver le caractère multilatéral, neutre et universel de l'action du Fonds, et *engage* celui-ci à continuer de mobiliser des ressources générales ainsi que des ressources supplémentaires au profit de ses fonds et programmes thématiques;

3. *Constate* que, pour maintenir et accroître le niveau de financement du FNUAP, les pays qui en ont les moyens devront augmenter leurs contributions durant la période du plan stratégique pour 2008-2011;

4. *Encourage* tous les pays qui en ont les moyens à verser leurs contributions en début d'année et à annoncer des contributions pluriannuelles;

5. *Souligne* que le FNUAP a besoin d'un appui politique vigoureux et d'un soutien financier accru, en particulier d'un financement de base plus substantiel et fiable, pour être mieux à même d'aider les pays à intégrer pleinement les dispositions prises à la Conférence internationale sur la population et le développement dans leurs stratégies et mesures de développement nationales.

20 juin 2008

## 2008/11

### **Projets de descriptif de programme de pays du FNUAP et du PNUD**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Rappelle* sa décision 2006/9 sur les moyens efficaces et économiques pour communiquer les données de programmes;
2. *Remercie* le FNUAP de lui avoir fourni des renseignements sur la procédure d'examen et d'approbation du nouveau cycle de programmation;
3. *Prend note* du document que le PNUD a établi sur les résultats des programmes de pays et les enseignements marquants qui en ont été tirés, et *engage* le Programme à continuer d'améliorer la qualité de ce document, notamment en adoptant une présentation semblable à celle retenue par le FNUAP pour le récapitulatif des résultats obtenus dans le cadre des programmes de pays et en exploitant les données d'évaluation pertinentes;
4. *Rappelle également* sa décision 2006/36 sur l'examen de la procédure d'approbation des programmes de pays et *prie* le PNUD et le FNUAP d'exposer brièvement les raisons pour lesquelles la présentation des projets de descriptif de programme de pays a été reportée de sa session annuelle à sa deuxième session ordinaire;
5. *Exhorte* le FNUAP et le PNUD à redoubler d'efforts en vue de lui présenter pour examen à sa session annuelle les projets de descriptif de programme de pays, conformément aux dispositions de sa décision 2006/36.

25 juin 2008

## 2008/12

### **Évaluation au FNUAP**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport périodique sur les activités d'évaluation (DP/FPA/2008/10);
2. *Salue* les mesures que le FNUAP a prises et prévoit de prendre pour renforcer l'évaluation à tous les niveaux grâce à la mise au point d'une méthode reposant sur des données probantes destinée à améliorer la programmation et à la promotion de la participation systématique des parties prenantes nationales;
3. *Note avec inquiétude* que la qualité des évaluations a baissé et *prie* le FNUAP de s'employer à remédier à cet état de fait, notamment en concevant mieux

les programmes et en évaluant plus efficacement les résultats obtenus, en s'attachant à améliorer la programmation à partir des résultats des évaluations menées et en analysant sa propre contribution aux résultats obtenus dans le domaine du développement;

4. *Prend note* du fait que le FNUAP est troublé par le faible taux de réponses obtenues dans le cadre du suivi des évaluations des programmes de pays et l'engage à renforcer ledit suivi;

5. *Prie* la Directrice exécutive du FNUAP de présenter périodiquement des rapports sur l'évaluation des résultats du plan stratégique pour 2008-2011, y compris les enseignements tirés de l'expérience, les incidences sur les programmes, les difficultés rencontrées, les progrès réalisés et l'efficacité de la fonction d'évaluation;

6. *Prie également* la Directrice exécutive du FNUAP de lui présenter à sa session annuelle de 2009 un rapport sur une politique globale d'évaluation qui soit conforme aux dispositions de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale et aux meilleures pratiques internationales, et la *prie en outre* de le tenir informé de l'état d'avancement de l'élaboration de cette politique, notamment lors de consultations qu'il organisera pendant sa première session ordinaire de 2009;

7. *Souligne* qu'il importe de faire participer davantage les interlocuteurs nationaux et de renforcer la capacité des pays à évaluer l'exécution des programmes de pays du FNUAP et à en assurer le suivi, *engage* le FNUAP à recourir aux systèmes d'évaluation nationaux lorsqu'il en existe et à continuer de prévoir des mécanismes de renforcement des capacités aux phases de conception et d'exécution des programmes, et salue les progrès accomplis dans ce sens;

8. *Note* que des normes et règles d'évaluation à l'intention du système des Nations Unies ont été adoptées en 2005 par l'intermédiaire du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation, ce qui a contribué à renforcer l'évaluation en tant que fonction du système des Nations Unies;

9. *Insiste* sur l'importance de l'indépendance et de l'impartialité de la fonction d'évaluation au sein du système des Nations Unies.

20 juin 2008

## 2008/13

### Audit et contrôle internes : PNUD, FNUAP et UNOPS

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend acte* du rapport sur l'audit interne et les investigations au PNUD (DP/2008/20), du rapport sur les activités d'audit et de contrôle internes au FNUAP en 2007 (DP/FPA/2008/11) et du rapport du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) sur l'audit et le contrôle internes en 2007 (DP/2008/21);

2. *Se félicite* de l'importance accordée aux grandes questions administratives récurrentes, de la clarté et du mode de présentation des recommandations ainsi que de la planification des audits axée sur les risques dans les rapports d'audit interne;

3. *Rappelle* sa décision 2006/19, et *prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de faire figurer dans leurs rapports respectifs sur les activités d'audit et de contrôle : a) une liste des principales conclusions tirées et des notes données; b) un tableau reprenant les recommandations non appliquées, ventilées par année et par catégorie; et c) une explication concernant les conclusions restées sans suite pendant 18 mois ou plus;

4. *Exhorte* le PNUD et le FNUAP à renforcer la modalité d'exécution nationale en prenant des mesures pour corriger les risques opérationnels et les faiblesses identifiés dans les rapports d'audit, tout en prêtant une attention particulière au renforcement des capacités, et les *prie* l'un et l'autre de l'informer de l'application des mesures proposées;

5. *Rappelle* la résolution 62/208 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a invité les organismes des Nations Unies à s'assurer de la viabilité des activités de renforcement des capacités et à recourir dans toute la mesure possible, comme le veut le principe de l'exécution des activités opérationnelles, à la mise en œuvre par le pays lui-même et aux compétences et aux techniques nationales disponibles, à se concentrer sur les structures nationales et à éviter autant que possible de créer en marge des institutions nationales et locales des services d'exécution parallèles, ainsi qu'à poursuivre le renforcement de l'exécution nationale en gardant à l'esprit l'importance de la création de capacités nationales, de la simplification des procédures et de leur harmonisation avec les procédures du pays, et *prie* à cet égard le PNUD et le FNUAP de lui rendre compte des mesures prises et de l'expérience acquise en matière de renforcement de l'exécution nationale;

6. *Prie* le PNUD et le FNUAP de lui rendre compte à sa session annuelle de 2009 des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'approche harmonisée des transferts monétaires et des enseignements qu'ils en auront tirés, y compris en ce qui concerne l'élaboration de procédures et de mécanismes de renforcement des capacités et de communication de l'information;

7. *Constate avec satisfaction* que le PNUD, le FNUAP, l'UNOPS, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Programme alimentaire mondial ont harmonisé et normalisé l'utilisation de la notation des auditeurs;

8. *Note avec préoccupation* que la question du solde interfonds et les autres problèmes en suspens entre le PNUD et l'UNOPS évoqués dans la décision 2007/27 n'ont pas encore été réglés et *prie* ces deux organismes d'œuvrer avec les partenaires concernés en vue de remédier rapidement à cette situation;

*En ce qui concerne le FNUAP,*

9. *Prend note avec satisfaction* de la réponse qu'a faite la direction au sujet du rapport du FNUAP sur ses activités d'audit et de contrôle internes en 2007, du rapport du Comité consultatif pour les questions d'audit pour 2007 et de l'état actualisé de la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU au sujet des comptes du FNUAP pour la période s'achevant le 31 décembre 2005;

10. *Demande* au FNUAP de fournir dans ses futurs rapports annuels sur ses activités d'audit et de contrôle internes plus d'informations sur les résultats d'audit

à retenir et leurs causes, d'y répertorier les problèmes structurels et de renseigner davantage sur les améliorations qualitatives apportées à ses systèmes de contrôle;

11. *Appuie* la mise en œuvre par le FNUAP de la modalité d'exécution nationale conformément à la résolution 62/208 de l'Assemblée générale et *recommande* de renforcer les capacités des pays à cet égard;

12. *Appuie également* le renforcement des processus de responsabilisation et d'assurance au FNUAP et la réorganisation de ses services chargés de l'audit et du contrôle internes, notamment afin que les audits internes soient suffisamment fréquents et aient l'étendue voulue, et *exhorte* la Directrice exécutive à continuer de renforcer la planification des audits axée sur les risques et à pourvoir les postes vacants à la Division des services de contrôle interne;

13. *Note* que le FNUAP s'efforce d'appliquer le modèle de risque dans ses bureaux régionaux et ses bureaux de pays et *engage* à continuer d'en faire ainsi à tous les échelons hiérarchiques et pour toutes sortes de risques;

14. *Constate avec satisfaction* qu'une stratégie de gestion globale des risques a été élaborée et, à cet égard, *demande* au FNUAP de lui communiquer à sa session annuelle de 2009 des informations à jour sur les progrès qu'il aura accomplis;

15. *Félicite* le FNUAP de s'être engagé à améliorer son dispositif de contrôle interne conformément aux pratiques ayant fait leurs preuves au niveau international;

16. *Prie* la Directrice exécutive de prendre les mesures voulues pour veiller à ce que les opérations menées soient conformes au dispositif de contrôle interne, en application des conclusions du rapport du FNUAP sur ses activités d'audit et de contrôle internes en 2007;

*En ce qui concerne le PNUD,*

17. *Note avec satisfaction* la réponse que la direction a faite au rapport sur l'audit interne et les investigations au PNUD, ainsi que le rapport du Comité consultatif pour les questions d'audit pour 2007 et la réponse de la direction à ce sujet;

18. *Réaffirme* qu'il appuie le renforcement des fonctions d'audit et de contrôle internes du PNUD et *engage* son Administrateur à continuer de renforcer la planification des audits axée sur les risques et à pourvoir rapidement les postes vacants au Bureau de l'audit et des investigations;

19. *Constate avec préoccupation* que dans 13 % des cas, les rapports d'audit interne ont reçu comme notation la mention « insuffisant », que certaines conclusions d'audit sont restées sans suite pendant 18 mois et que certaines investigations ont mis en évidence des fautes commises par des fonctionnaires, et *prie* le PNUD de lui rendre compte des progrès accomplis dans ces domaines à sa session annuelle de 2009, dans le cadre de son rapport annuel sur l'audit interne et les investigations;

20. *Prend note* des efforts que la direction du PNUD a faits pour renforcer la responsabilité relative aux programmes et les moyens dont le PNUD dispose en interne pour s'attaquer aux problèmes liés au respect des règlements, règles et procédures, ainsi que les contrôles exercés par les administrateurs dans les bureaux de pays et à l'échelon régional, et *engage* le PNUD à continuer d'indiquer dans ses rapports les progrès accomplis à cet égard;

21. *Prend note également* de l'amélioration de la ponctualité et de la qualité, ainsi que des résultats d'ensemble, des rapports d'audit sur l'exécution nationale;

22. *Note* que des procédures et directives spécifiques en matière d'audit sont en train d'être élaborées en raison de l'usage qui est fait de l'approche harmonisée des transferts monétaires, et *demande* au PNUD d'élaborer des procédures et directives de ce type en coordination avec d'autres fonds, programmes et organismes des Nations Unies et en consultation avec les pays de programme;

*En ce qui concerne l'UNOPS,*

23. *Note avec satisfaction* la réponse que la direction a faite au rapport de l'UNOPS sur l'audit et le contrôle internes en 2007;

24. *Se félicite* de la création à l'UNOPS, en 2007, du Bureau de l'audit interne et du transfert à celui-ci des fonctions assurées jusque-là par le Bureau de l'audit et des études de performance du PNUD;

25. *Se félicite également* de l'établissement à l'UNOPS du Comité consultatif de la stratégie et de l'audit;

26. *Prend acte* des autres mesures que l'UNOPS a prises pour renforcer l'audit et le contrôle conformément à son rapport sur l'audit et le contrôle internes;

27. *Note* que l'UNOPS a présenté un cadre de responsabilisation et une politique en matière de contrôles (DP/2008/22) et *prie* le Directeur exécutif de l'UNOPS de lui rendre compte de l'application de cette politique à sa deuxième session ordinaire de 2008, en veillant à coordonner et harmoniser ses travaux avec ceux du PNUD et du FNUAP.

26 juin 2008

## 2008/14

### Rapport annuel de l'Administrateur

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend acte* du rapport intitulé « Plan de financement pluriannuel : rapport sur l'action menée et les résultats obtenus par le PNUD en 2007 » (DP/2008/23 et Corr.1) et de son annexe statistique (DP/2008/23/Add.2);

2. *Note avec préoccupation* que ce rapport comporte des données qui révèlent que l'élimination de la pauvreté ne figurait pas parmi les domaines d'activité prioritaires exprimés en pourcentage des dépenses totales en 2007, et *souligne* que des mesures appropriées doivent être prises pour appuyer les initiatives qui contribuent directement à réduire la pauvreté;

3. *Engage instamment* le PNUD à mener des activités qui contribueront véritablement à réduire la pauvreté, compte tenu des dispositions de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, et à placer au premier rang de ses priorités la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et la réduction de la pauvreté humaine;

4. *Rappelle* l'engagement que le PNUD a pris vis-à-vis de la gestion et de la programmation axées sur les résultats;

5. *Prie* le PNUD de continuer de faire figurer dans ses rapports des renseignements analytiques sur les résultats stratégiques, y compris ceux qui sont obtenus dans le cadre des programmes et des projets, et d'expliquer les écarts importants par rapport aux résultats escomptés;

6. *Prie également* le PNUD d'inclure dans ses prochains rapports, à compter de la session annuelle de 2009, une analyse comparative détaillée des dépenses consacrées à la coordination et à la programmation de l'action des organismes des Nations Unies;

7. *Prend note* du rapport sur les recommandations formulées par le Corps commun d'inspection en 2007, et *engage* le PNUD à continuer d'accorder une attention particulière aux recommandations qui concernent la gestion des ressources humaines;

8. *Constate avec préoccupation* que les ressources « préaffectées » sont restées nettement supérieures aux ressources générales du PNUD, ce qui entrave la capacité de celui-ci de s'acquitter dûment de sa mission et d'aider efficacement les pays partenaires à mettre en œuvre leur programme en matière de développement;

9. *Prie* le PNUD de consacrer suffisamment de ressources, tant financières qu'humaines, à tous les domaines d'intervention du plan stratégique pour 2008-2011, en accordant une attention particulière aux pays les moins avancés, aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et de lui rendre compte à ce sujet à sa session annuelle de 2009;

10. *Engage instamment* le PNUD à donner un rang de priorité plus élevé et approprié aux résultats des activités contribuant directement à réduire la pauvreté dans le cadre de l'exécution du plan stratégique pour 2008-2011;

11. *Prie* le PNUD de lui présenter, à sa session annuelle de 2009, une ventilation par domaine d'intervention du montant total des dépenses ainsi que des dépenses imputées aux ressources générales;

12. *Prie en outre* le PNUD de mettre en évidence dans ses prochains rapports, pour chaque région, le montant par habitant et le montant total des dépenses afférentes aux programmes mis en œuvre en faveur des pays les moins avancés.

27 juin 2008

## **2008/15**

### **Plan stratégique révisé du PNUD pour 2008-2011**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Rappelle* sa décision 2007/32, en particulier les paragraphes 2 et 3;

2. *Prend note* des révisions apportées au plan stratégique du PNUD pour 2008-2011, telles qu'elles figurent dans le document DP/2007/43/Rev.1 et ses annexes.

26 juin 2008

**2008/16****État des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes associés pour 2008 et au-delà***Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport sur l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes associés pour 2008 et au-delà (DP/2008/24);

2. *Prend note* du fait que, après avoir dépassé les objectifs annuels pour 2004 et 2005 mais n'avoir pas atteint l'objectif annuel pour 2006, le PNUD a été en mesure d'atteindre le quatrième objectif de financement annuel (2007) et l'objectif global de son deuxième plan de financement pluriannuel pour la période 2004-2007;

3. *Insiste* sur le fait qu'il est primordial de maintenir les ressources ordinaires en 2008 au même niveau qu'en 2007 pour permettre au PNUD d'atteindre le premier objectif de financement annuel visé dans le cadre intégré d'allocation des ressources sur lequel repose le plan stratégique pour la période 2008-2011;

4. *Rappelle* la résolution 62/208 de l'Assemblée générale relative à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, *réaffirme* que les ressources ordinaires constituent l'assise financière du PNUD et *demande* à tous les pays qui ne l'ont pas encore fait de verser des contributions au titre de ces ressources pour 2008;

5. *Considère* que le renforcement du rôle et de la capacité du PNUD d'aider les pays à atteindre leurs objectifs de développement exige un accroissement en proportion de ses ressources et un élargissement constant, plus prévisible et sûr de sa base de ressources, ainsi qu'une amélioration continue de son efficacité, de sa productivité, de sa cohérence et de son impact;

6. *Souligne* qu'il importe de maintenir une base de ressources ordinaires stable et prévisible, et encourage les États Membres à annoncer leurs contributions pour le nouveau cycle de planification couvrant la période 2008-2011, sur une base pluriannuelle si cela leur est matériellement possible, à présenter un échéancier de versements et à se tenir à ces contributions annoncées et à cet échéancier.

26 juin 2008

**2008/17****Rapport annuel d'évaluation (PNUD)***Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport annuel d'évaluation (DP/2008/25);

2. *Félicite* le PNUD d'avoir doté sa fonction d'évaluation indépendante de ressources prévisibles, prélevées sur le budget de base, et *souligne* qu'il importe de veiller à la qualité grâce à des évaluations reposant sur des éléments factuels, ainsi qu'à la préservation de l'indépendance du Bureau de l'évaluation et de ses liens avec le Conseil d'administration;

3. *Se félicite* du renforcement du Groupe de l'évaluation du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et de son rôle dans l'élaboration d'une stratégie institutionnelle d'évaluation à l'appui du plan stratégique d'UNIFEM pour 2008-2011;

4. *Engage* les unités d'évaluation compétentes à présenter dans les futurs rapports annuels sur les activités d'évaluation des informations et une analyse complémentaires sur les fonctions et les activités du FENU, d'UNIFEM et du programme des Volontaires des Nations Unies dans ce domaine;

5. *Prie* l'Administrateur de resserrer la supervision de manière à améliorer la qualité et l'exécution des plans d'évaluation des bureaux de pays, y compris, notamment, l'actualisation et le suivi systématiques des plans d'évaluation, et le renforcement de la capacité et de la responsabilité des bureaux régionaux et des bureaux de pays s'agissant de la conception de l'évaluation et de la méthode employée, tout en accordant une attention particulière aux régions qui font l'objet d'une évaluation de base afin de s'assurer que l'évaluation des programmes du PNUD a une portée suffisante;

6. *Prie également* l'Administrateur de renforcer les capacités des bureaux régionaux et des bureaux de pays en matière de gestion axée sur les résultats, de conception de projets, de suivi et de communication de l'information, au moyen d'instruments institutionnels et de cahiers des charges clairs et exhaustifs liés aux évaluations, et en accroissant les ressources et le financement disponibles pour les évaluations aux niveaux des régions et des pays, notamment les évaluations des résultats;

7. *Engage* le PNUD à accroître la supervision par les hauts responsables et l'appui au suivi et à l'évaluation par les services du PNUD chargés des programmes, notamment le suivi des mesures prises en application des recommandations issues des évaluations;

8. *Encourage* le PNUD à continuer d'améliorer la présentation et le suivi des dispositions prises par l'administration;

9. *Constate* que le PNUD est de plus en plus souvent sollicité pour appuyer le renforcement des capacités d'évaluation au niveau national, et le *prie* de continuer d'aider les partenaires nationaux à renforcer leurs capacités de manière à exercer leur contrôle national en matière d'évaluation;

10. *Engage* le PNUD à continuer de mieux utiliser les évaluations à l'appui de l'apprentissage et d'une action axée sur les résultats, et le *prie* de lui présenter, à sa session annuelle de 2009, un rapport sur le suivi des mesures prises par l'administration, notamment le suivi des évaluations décentralisées;

11. *Approuve* les évaluations des résultats de développement et les activités visant à renforcer la fonction d'évaluation du projet de programme de travail du Bureau de l'évaluation pour 2008-2009;

12. *Demande* à être plus longuement consulté au sujet des nouvelles évaluations indépendantes dont la conduite par le Bureau de l'évaluation est prévue au paragraphe 85 b) du programme de travail qui doit être présenté pour approbation à la deuxième session ordinaire de 2008;

13. *Souligne* qu'il importe d'articuler clairement les programmes de travail à venir avec le futur plan stratégique du PNUD (2008-2011), tout en tenant compte de la nécessité de décrire de manière adéquate les projets d'évaluations indépendantes que doit mener le Bureau de l'évaluation et de tenir des consultations informelles avec les membres du Conseil avant les sessions officielles de ce dernier.

27 juin 2008

## 2008/18

### Évaluation des pays contributeurs nets de la région arabe

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* de l'évaluation du rôle du PNUD dans les pays contributeurs nets de la région arabe (DP/2008/26), des rectificatifs (DP/2008/26/Corr.1 et 2) et de la réponse de l'Administration à cette évaluation (DP/2008/27);

2. *Prie* le PNUD de l'associer aux consultations concernant l'examen et l'élaboration des critères relatifs au maintien de la présence du PNUD dans les pays contributeurs nets;

3. *Engage* le PNUD à accorder une priorité élevée au renforcement de l'appui qu'il fournit aux pays contributeurs nets dans le domaine du renforcement des capacités, sur la base des priorités et des systèmes nationaux, de manière à accroître la viabilité de ses programmes.

27 juin 2008

## 2008/19

### Évaluation de la contribution du Groupe des Nations Unies pour le développement à la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement

*Le Conseil d'administration,*

1. *Ayant examiné* l'évaluation de la contribution du Groupe des Nations Unies pour le développement à la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement (DP/2008/28) et la réponse de l'Administration à cette évaluation (DP/2008/29);

2. *Encourage* le PNUD, en collaboration avec d'autres membres du Groupe des Nations Unies pour le développement, à faire davantage appel aux systèmes nationaux, selon qu'il convient et au profit des pays de programme, afin de renforcer les capacités nationales et de réduire les coûts de transaction;

3. *Rappelle* la résolution 62/208 de l'Assemblée générale, qui encourage l'intensification des activités d'évaluation, s'agissant en particulier des résultats obtenus en matière de développement, notamment en favorisant la collaboration en matière d'évaluation, y compris les évaluations communes; et, à cet égard, *encourage* le PNUD à continuer d'évaluer conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies l'efficacité en matière de développement, tout en continuant de privilégier la responsabilisation du PNUD, de manière à accroître la valeur de l'évaluation auprès des pays de programme;

4. *Encourage également* le PNUD, après avoir consulté les autres organismes compétents des Nations Unies, à engager avec lui de nouvelles consultations informelles en vue de déterminer quelle instance intergouvernementale est qualifiée pour évaluer la contribution du Groupe des Nations Unies pour le développement à la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement.

26 juin 2008

## 2008/20

### **Rapport annuel du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport annuel du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) (DP/2008/32);
2. *Se félicite* des progrès réalisés par l'UNOPS dans l'amélioration de son efficacité et de sa productivité, conformément à sa stratégie opérationnelle;
3. *Prend note* des contributions aux résultats opérationnels de l'Organisation des Nations Unies;
4. *Prend note également* des nouvelles activités menées par l'UNOPS en 2007, qui témoignent de la viabilité de son modèle opérationnel et de la confiance croissante que lui accordent ses partenaires;
5. *Prie* l'Administrateur du PNUD et le Directeur exécutif de l'UNOPS de lui présenter un rapport sur la structure de gouvernance du Bureau, qui sera examiné à la deuxième session ordinaire de 2008.

26 juin 2008

## 2008/21

### **Rapport annuel du Directeur exécutif axé sur les résultats du Fonds d'équipement des Nations Unies**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport annuel axé sur les résultats du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) (DP/2008/33), notamment de la section consacrée à la mise en œuvre de la politique de recouvrement des coûts;
2. *Prend note également, en s'en félicitant,* des contributions que le FENU a été à même d'apporter aux résultats en matière de développement dans les pays les moins avancés dans le domaine du développement local et du financement accessible à tous, tout en exécutant son plan d'activités pour 2005-2007, intitulé « Investir dans les pays les moins avancés »;
3. *Prend note avec préoccupation* que le FENU n'a pas atteint les cibles fixées pour la mobilisation des ressources en 2007, en dépit d'une tendance à l'augmentation de ses ressources ordinaires et autres;

4. *Demande à nouveau* au PNUD et au FENU de poursuivre leurs efforts afin d'obtenir des financements stables pour les activités de ce dernier, et *demande à nouveau également* aux pays donateurs et aux autres pays qui le peuvent d'augmenter durablement leur appui financier aux programmes et activités du FENU dans les pays les moins avancés;

5. *Demande* à l'administration du FENU de lui faire rapport sur l'application de la politique de recouvrement des coûts, en précisant notamment l'incidence des taux appliqués sur les ressources ordinaires et les autres ressources, ainsi que l'utilisation et l'affectation des coûts indirects recouverts, pour examen à sa deuxième session ordinaire de 2009;

6. *Demande* à l'Administrateur de nommer, dès que possible, un nouveau Secrétaire exécutif du FENU.

27 juin 2008

## 2008/22

### **Volontaires des Nations Unies – Rapport de l'Administrateur**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport annuel de l'Administrateur relatif au Programme des Volontaires des Nations Unies (DP/2008/34);

2. *Se félicite* de l'accroissement constant de la portée et de la complexité des activités du programme des Volontaires des Nations Unies, des progrès réalisés quant à la concrétisation de son modèle d'organisation et à la présentation des résultats, ainsi que de l'alignement du personnel, des ressources et des programmes qui en résulte;

3. *Se félicite aussi* des initiatives prises pour établir de nouveaux partenariats et développer la teneur de l'action menée par le programme des Volontaires des Nations Unies pour renforcer les capacités et promouvoir le bénévolat en faveur des pays de programme;

4. *Réitère* l'appel lancé aux organismes et organes des Nations Unies concernés afin qu'ils poursuivent leurs efforts pour intégrer le volontariat dans leurs politiques et leurs programmes, et en faire état dans leurs rapports, notamment en ce qui concerne la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;

5. *Constate* que le programme des Volontaires des Nations Unies peut contribuer de manière efficace, au niveau des collectivités locales, à une réponse aux problèmes liés à la durabilité écologique, y compris le changement climatique, et *encourage* le programme à entreprendre au niveau local des activités relatives à la gestion des ressources naturelles et à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à leurs effets, lorsque les pays de programme en font la demande;

6. *Prend note à cet égard* du rôle catalyseur des ressources du Fonds bénévole spécial à l'appui des interventions pilotes et de la recherche visant à promouvoir le volontariat au service du développement;

7. *Prend note également* du fait que les contributions au Fonds bénévole spécial pour les Volontaires des Nations Unies ont atteint un montant de 6,7 millions de dollars, et *encourage* les pays qui sont en mesure de le faire à contribuer à ce Fonds pour permettre au programme des Volontaires des Nations Unies de continuer à étudier, élargir et renforcer le rôle du volontariat et des contributions bénévoles au développement;

8. *Félicite* le programme des Volontaires des Nations Unies des résultats obtenus en matière d'égalité des sexes aux échelons supérieurs et dans l'ensemble du personnel, et s'agissant de la prise en compte systématique de la situation des femmes;

9. *Engage* les organismes du système des Nations Unies à redoubler d'efforts pour parvenir à la parité dans le recrutement de Volontaires des Nations Unies;

10. *Réaffirme* que le programme des Volontaires des Nations Unies est l'interlocuteur tout indiqué pour les activités de suivi de l'Année internationale des volontaires, conformément à la résolution 60/134 de l'Assemblée générale, notamment pour ce qui est de prendre l'initiative des rapports de suivi.

26 juin 2008

## 2008/23

### Fonds de développement des Nations Unies pour la femme – Rapport annuel et politique de recouvrement des coûts

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport annuel de la Directrice exécutive du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) (DP/2008/35) et de la suite donnée à la décision 2008/3, dans laquelle il était demandé au Fonds de faire rapport sur la mise en œuvre de la politique de recouvrement des coûts;

2. *Constate* les progrès accomplis eu égard aux résultats définis dans le plan de financement pluriannuel (2004-2007), *se félicite* de l'accroissement sensible des ressources d'UNIFEM et *engage* tous les pays en mesure de le faire à augmenter leurs contributions, en particulier aux ressources ordinaires (« de base ») du Fonds, notamment au moyen d'annonces de contributions pluriannuelles;

3. *Demande* à UNIFEM d'éviter d'utiliser les ressources de base pour couvrir les coûts liés à la gestion des ressources extrabudgétaires, conformément à la résolution 62/208 de l'Assemblée générale;

4. *Décide* que, selon l'approche également retenue par d'autres fonds et programmes des Nations Unies, un taux de recouvrement de 7 % sera appliqué aux coûts d'appui indirects en ce qui concerne les nouvelles contributions de tiers, et un taux de 5 % aux contributions au titre de la participation aux coûts des programmes de pays;

5. *Considère* que ces taux de recouvrement des coûts pourront être davantage affinés de manière à refléter un taux de recouvrement plein, après qu'il aura examiné cette question à sa deuxième session ordinaire de 2009;

6. *Prie* le Directeur exécutif de lui faire rapport sur l'application de la politique de recouvrement des coûts, en précisant notamment l'incidence des taux appliqués sur les ressources ordinaires et les autres ressources, ainsi que l'utilisation et l'affectation des coûts indirects recouvrés et les options possibles de variation des taux compte tenu des modalités d'exécution et des dépenses de gestion, pour examen à sa deuxième session ordinaire de 2009 dans le cadre de l'examen à mi-parcours du plan stratégique et de la présentation du budget d'appui biennal pour 2010-2011;

7. *Souligne* que les autres ressources (« autres que les ressources de base ») devraient continuer de servir au financement des priorités et des résultats du plan stratégique, et *encourage* UNIFEM à assurer le suivi de sa politique de recouvrement des coûts de manière à ce que les ressources ordinaires ne servent pas à subventionner des projets et des programmes financés au moyen d'autres ressources;

8. *Décide* que le Directeur exécutif d'UNIFEM pourra continuer d'accorder des exemptions de recouvrement, sur la base d'un examen au cas par cas, en tenant compte de l'incidence financière sur l'organisation, et *prie* UNIFEM de l'informer de toute dérogation dans son rapport financier annuel;

9. *Engage* UNIFEM à continuer d'harmoniser sa politique de classification et de recouvrement des coûts avec celles des autres fonds et programmes des Nations Unies.

27 juin 2008

## 2008/24

### **Participation du PNUD à l'appui budgétaire direct et à la mise en commun des ressources**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport contenu dans le document DP/2008/36;
2. *Se félicite* de l'efficacité de l'aide aux fins de maximiser l'impact sur le développement, *considère* que l'appropriation nationale et le renforcement des capacités sont des éléments déterminants de l'efficacité de l'aide et, à cet égard, *souligne* le rôle du PNUD dans l'action menée pour aider les pays en développement concernés par ces processus;
3. *Rappelle* la résolution 62/208 dans laquelle l'Assemblée générale encourage les organismes de développement des Nations Unies à participer ès qualités aux modalités et mécanismes de coordination de l'aide actuels et nouveaux, à la demande du pays de programme, et les invite à participer davantage à ces modalités et mécanismes;
4. *Souligne* qu'il importe de renforcer les capacités nationales, de simplifier les procédures et de les aligner sur les procédures et les pratiques nationales, *se félicite* des efforts engagés par le PNUD pour harmoniser et aligner ses activités dans le contexte du nouvel environnement de l'aide, et *encourage* le PNUD à poursuivre les travaux sur cette approche au sein du Groupe des Nations Unies pour

le développement, y compris les institutions de Bretton Woods, et à veiller à la formation du personnel institutionnel;

5. *Demande* au PNUD de privilégier la participation à l'appui budgétaire direct, en apportant un appui budgétaire sectoriel, en tant que signataire et sans obligation fiduciaire, compte tenu des vues des pays de programme;

6. *Accepte*, en principe, de considérer la période de quatre ans commençant en septembre 2008 comme une période pilote durant laquelle le PNUD pourra contribuer financièrement à la mise en commun des ressources et à l'appui budgétaire sectoriel, au cas par cas, à la demande des pays bénéficiaires et conformément à son mandat et à son avantage comparatif, dans les limites et selon les dispositions prévues dans le document DP/2008/36;

7. *Prie* le PNUD d'élaborer un rapport supplémentaire qui sera soumis pour adoption à la deuxième session ordinaire de 2008, incluant : a) une mise à jour de l'approche commune retenue par le Groupe des Nations Unies pour le développement quant à l'évolution de la situation en matière d'aide; b) une analyse du rôle du PNUD dans le nouvel environnement de l'aide, compte tenu aussi de l'action menée par d'autres partenaires du développement, mettant l'accent sur les efforts que le PNUD continue de déployer aux fins d'une harmonisation et d'un alignement accrus; et c) une définition plus précise des critères de participation à l'appui budgétaire sectoriel et au financement commun, et des indicateurs permettant de mesurer l'efficacité de cette nouvelle modalité d'aide;

8. *Engage* le PNUD à signer le mémorandum d'accord entre le pays de programme et tous les partenaires du développement concernés, qui détermine la fourniture de l'appui budgétaire sectoriel au pays en question;

9. *Approuve*, pour la durée de la période pilote, les amendements proposés au Règlement financier et aux règles de gestion financière tels qu'ils figurent dans le document DP/2008/36, notamment les exigences applicables aux contributions financières directes énoncées dans l'encadré 1, compte tenu des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et *considère* que ce règlement et ces règles pourront être encore affinés, si nécessaire, à la lumière des règles et règlements harmonisés que l'ONU examine actuellement;

10. *Prie* le PNUD, durant la période pilote, d'inclure dans le rapport annuel de l'Administrateur un rapport d'étape sur ladite période, et de donner un aperçu des contributions au financement commun et à l'appui budgétaire sectoriel à l'occasion de l'examen annuel de la situation financière;

11. *Prie également* le PNUD d'élaborer à la fin de la période pilote un rapport incluant a) une évaluation et un audit de ladite période, établis sur la base des critères définis dans le document DP/2008/36, et b) un état de l'action qu'il mène pour harmoniser les règles et règlements examinés par l'ONU, notamment les changements à apporter aux fins du financement commun et de l'appui budgétaire sectoriel;

12. *Prie en outre* le PNUD de tenir régulièrement avec lui des consultations informelles sur l'avancement des activités liées à la période pilote et l'élaboration des rapports demandés dans la présente décision.

27 juin 2008

**2008/25**

**Aperçu des décisions adoptées par le Conseil  
d'administration à sa session annuelle de 2008**

*Le Conseil d'administration*

*Rappelle que*, lors de sa session annuelle de 2008, il a :

**Point 1**

**Questions d'organisation**

Adopté l'ordre du jour et approuvé le plan de travail de sa session annuelle de 2008 (DP/2008/L.2);

Approuvé le rapport sur les travaux de sa première session ordinaire de 2008 (DP/2008/18); et

Approuvé le calendrier ci-après de ses sessions de 2008 et 2009 :

Deuxième session ordinaire de 2008 : 8-12 septembre 2008

Première session ordinaire de 2009 : 19-22 janvier 2009

Session annuelle 2009 : 26 mai-5 juin 2009 (New York)

Deuxième session ordinaire de 2009 : 8-11 septembre 2009

Adopté le plan de travail provisoire de sa deuxième session ordinaire de 2008.

**Débat consacré au FNUAP**

**Point 2**

**Rapport annuel de la Directrice exécutive**

Adopté la décision 2008/9 relative au rapport de la Directrice exécutive pour 2007, dont le bilan statistique des finances et des programmes du Fonds pour 2007;

Pris acte du rapport conjoint du PNUD et du FNUAP sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2007 [DP/2008/23/Add.1-DP/FPA/2008/5 (Part II)].

**Point 3**

**Engagements de financement à l'égard du FNUAP**

Adopté la décision 2008/10 sur les engagements financiers pris à l'égard du FNUAP.

**Point 4**

**Programmes de pays du FNUAP et questions connexes**

Adopté la décision 2008/11 sur les projets de descriptif de programme de pays du FNUAP et du PNUD;

Pris note des projets de descriptif de programme de pays énumérés ci-après et des observations auxquels ils ont donné lieu :

*Afrique*

Projet de descriptif de programme pour le Bénin (DP/FPA/DCP/BEN/7)

Projet de descriptif de programme pour la République du Congo (DP/FPA/DCP/COG/4)

Projet de descriptif de programme pour le Niger (DP/FPA/DCP/NER/7)

Projet de descriptif de programme pour le Nigéria (DP/FPA/DCP/NGA/6)

*États arabes, Europe et Asie centrale*

Projet de descriptif de programme pour le Soudan (DP/FPA/DCP/SDN/5)

Approuvé la deuxième prorogation d'un an du programme pour le Burundi (DP/FPA/2008/6) et la prorogation de deux ans du programme pour le Pakistan (DP/FPA/2008/8);

Pris note de la prorogation d'un an des programmes pour l'Afghanistan (DP/FPA/2008/8), l'Équateur et le Guatemala (DP/FPA/2008/7).

**Point 5****Évaluation (FNUAP)**

Adopté la décision 2008/12 sur l'évaluation du FNUAP.

**Débat consacré conjointement au PNUD et au FNUAP****Point 6****Audit et contrôle internes**

Adopté la décision 2008/13 relative aux activités d'audit et de contrôle internes du PNUD/FNUAP et de l'UNOPS.

**Point 7****Missions de visite**

Pris note du rapport sur la mission de visite commune des membres des conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM en Haïti (DP/FPA/2008/CRP.1-E/ICEF/2008/CRP.11) et du rapport sur la mission des membres du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP au Kazakhstan (DP/2008/CRP.3-DP/FPA/2008/CRP.2).

**Débat consacré au PNUD.****Point 8****Rapport annuel de l'Administrateur**

Adopté la décision 2008/14 sur le rapport annuel de l'Administrateur;

Pris acte du rapport conjoint du PNUD et du FNUAP au sujet des recommandations du Corps commun d'inspection en 2007 [DP/2008/23/Add.1-DP/FPA/2008/5 (Part II)].

**Point 9**

**Plan stratégique du PNUD pour 2008-2011**

Adopté la décision 2008/15 sur le Plan stratégique révisé du PNUD pour 2008-2011.

**Point 10**

**Engagements de financement envers le PNUD**

Adopté la décision 2008/16 sur l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du Programme des Nations Unies pour le développement et de ses fonds et programmes associés pour 2008 et au-delà.

**Point 11**

**Évaluation du PNUD**

Adopté la décision 2008/17 relative au rapport annuel d'évaluation;

Adopté la décision 2008/18 sur l'évaluation du rôle du PNUD dans les pays contributeurs nets de la région arabe;

Adopté la décision 2008/19 sur l'évaluation de la contribution du Groupe des Nations Unies pour le développement à la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

**Point 12**

**Rapport sur le développement humain**

Pris note de l'état des consultations concernant le *Rapport sur le développement humain* (DP/2008/30).

**Point 13**

**Programmes de pays du PNUD et questions connexes**

Pris note des projets de descriptif de programme de pays énumérés ci-après et des observations auxquels ils ont donné lieu :

*Afrique*

Projet de descriptif de programme pour le Bénin (DP/DCP/BEN/1)

Projet de descriptif de programme pour Maurice (DP/DCP/MUS/2)

Projet de descriptif de programme pour le Nigéria (DP/DCP/NGA/1)

*États arabes*

Projet de descriptif de programme pour le Soudan (DP/DCP/SDN/1)

Pris note de la prorogation d'un an des programmes pour l'Afghanistan, l'Argentine, l'Équateur, le Guatemala, les îles Turques et Caïques et la République de Corée, et approuvé la prorogation de deux ans du programme pour le Pakistan (DP/2008/31).

**Point 14****Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets**

Adopté la décision 2008/20 relative au rapport annuel du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

**Point 15****Fonds d'équipement des Nations Unies**

Adopté la décision 2008/21 sur le rapport annuel axé sur les résultats pour 2007 du Directeur exécutif du Fonds d'équipement des Nations Unies.

**Point 16****Volontaires des Nations Unies**

Adopté la décision 2008/22 relative au rapport de l'Administrateur intitulé « Volontaires des Nations Unies ».

**Point 17****Fonds de développement des Nations Unies pour la femme**

Adopté la décision 2008/23 sur le rapport annuel du Directeur exécutif d'UNIFEM et sur la politique de recouvrement des coûts d'UNIFEM.

**Point 18****Questions financières, budgétaires et administratives (PNUD)**

Adopté la décision 2008/24 sur la participation du PNUD à l'appui budgétaire direct et aux fonds communs.

**Point 19****Coopération Sud-Sud**

Pris acte du quatrième cadre de coopération Sud-Sud (DP/CF/SSC/4).

**Point 20****Questions diverses**

Tenu une manifestation spéciale intitulée « Au-delà des engagements visant à la réalisation de l'objectif 5 des objectifs du Millénaire pour le développement : le rôle du FNUAP et de ses partenaires »;

Tenu un débat d'experts sur l'action humanitaire (FNUAP);

Tenu une réunion d'information sur le rapport d'audit externe indépendant concernant les activités du PNUD en République populaire démocratique de Corée.

**Plan de travail provisoire  
Conseil d'administration du PNUD/FNUAP  
Deuxième session ordinaire de 2008**

(8-12 septembre 2008, New York)

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point Thème</i>
<b>Lundi 8 septembre</b>	10 heures-13 heures	1 <i>Questions d'organisation</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la session</li> <li>• Adoption du rapport sur les travaux de la session annuelle de 2008</li> </ul> <p><b>Débat consacré au FNUAP</b></p> <p><i>Déclaration de la Directrice exécutive</i></p>
	15 heures-16 heures	7 <i>FNUAP : questions financières, budgétaires et administratives</i>
	16 heures-18 heures	8 <i>FNUAP : programmes de pays et questions connexes</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation de programmes de pays</li> <li>• Prorogation de programmes de pays</li> <li>• Projets de descriptif de programme</li> </ul>
<b>Mardi 9 septembre</b>	10 heures-13 heures	<b>Débat consacré au PNUD</b> <p><i>Exposé de l'Administrateur</i></p>
	15 heures-17 heures	2 <i>PNUD : questions financières, budgétaires et administratives</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Examen annuel de la situation financière, 2007</li> <li>• Renseignements sur les dépenses de coopération technique du système des Nations Unies en 2007</li> <li>• Révision du Règlement financier du PNUD</li> <li>• Rapport du CCQAB sur la révision du Règlement financier du PNUD</li> <li>• Rapport du Bureau des services d'achat interorganisations pour l'exercice biennal 2006-2007</li> <li>• Rapport additionnel sur l'appui budgétaire sectoriel et les fonds communs</li> <li>• Exposé sur des questions budgétaires (décision 2008/1)</li> </ul>

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
			<i>administratives (suite)</i>
	17 heures-18 heures		<i>Consultations officielles sur la République populaire démocratique de Corée</i>
<b>Mercredi 10 septembre</b>	10 heures-13 heures		<b>Débat consacré conjointement au PNUD et au FNUAP</b>
		10	<i>Audit et contrôle internes</i>
			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Système de responsabilité du PNUD (cadre de responsabilisation et politique en matière de contrôles)</li> <li>• Politique de contrôle interne du FNUAP</li> <li>• Cadre de responsabilisation et politique en matière de contrôles du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets</li> </ul>
		9	<i>Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA</i>
			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport conjoint PNUD/FNUAP sur les suites données aux recommandations issues de la réunion du Conseil de coordination</li> </ul>
	15 heures-17 heures		<b>Débat consacré au PNUD (suite)</b>
		3	<i>Évaluation</i>
			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation du Cadre de coopération mondiale du PNUD et réponse de l'Administration</li> <li>• Évaluation du rôle et de la contribution du PNUD dans la gestion de l'environnement et de l'énergie dans la perspective d'un développement durable et réponse de l'Administration</li> <li>• Programme de travail du Bureau de l'évaluation</li> </ul>
	17 heures-18 heures		<i>Consultations officielles sur les projets de décision</i>
<b>Jeudi 11 septembre</b>	10 heures-13 heures	4	<i>Programmes de pays du PNUD et questions connexes</i>
			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation de programmes de pays</li> <li>• Projet de document relatif au programme mondial</li> <li>• Projets de descriptif de programme</li> <li>• Prorogation de programmes de pays</li> <li>• Assistance au Myanmar</li> </ul>
	15 heures-17 heures	5	<i>UNOPS</i>
			<ul style="list-style-type: none"> <li>• États financiers vérifiés</li> </ul>

---

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point Thème</i>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport sur l'état de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes (2004-2005)</li> <li>• Rapport statistique annuel sur les activités d'achat des organismes des Nations Unies</li> <li>• Rapport sur la structure décisionnelle de l'UNOPS</li> </ul>
	17 heures-18 heures	<i>Consultations officielles sur les projets de décision</i>
<b>Vendredi 12 septembre</b>	10 heures-13 heures	6 <i>Coopération Sud-Sud</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quatrième cadre de coopération Sud-Sud</li> </ul>
	15 heures-16 heures	<i>Consultations officielles sur les projets de décision</i>
	16 heures-18 heures	11 <i>Questions diverses</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption des décisions en suspens</li> </ul>
		1 <i>Questions d'organisation</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet de plan de travail pour 2009</li> <li>• Plan de travail provisoire de la première session ordinaire de 2009</li> </ul>

---